

Le Centre communal d'action sociale

Créés en 1953, les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont chargés de l'aide sociale des communes. À cette époque, ils étaient appelés « Bureaux d'Aide Sociale ». La loi du 6 janvier 1986 a changé ces institutions en CCAS, plus adaptés à la nouvelle législation sanitaire et sociale.

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les Michelins ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'une aide ponctuelle. Il est également un relais essentiel pour toutes les demandes d'aide de la vie quotidienne.

Son rôle

Orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine **social**

Ses missions

- Venir en aide aux personnes les plus fragiles
- Lutter contre l'exclusion et l'isolement
- Accompagner les personnes âgées
- Soutenir les personnes en situation de handicap
- Aider, conseiller, accompagner orienter vers une structure compétente
- Établir un partenariat avec les organismes d'aide et d'action sociale

Comment ça marche ?

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé de membres élus par le conseil municipal d'une part et, d'autre part, de membres nommés par le maire, celui-ci présidant le conseil d'administration.

Le CCAS, sous la présidence de Mr Michaut, est composé de Mmes Agapet, Boulogne, Collin, Fraisse, Rabate-Nanni, Rogier, Roca-Pujol, Simard, Wunsch, et de Mr Lusigny.

Une règle absolue de notre fonctionnement est la **confidentialité**.

Comment nous joindre ?

Demander à être contacté par un membre du CCAS. Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

Par téléphone:

03 86 96 35 05

Par mail :

ccas-michery@orange.fr

Par courrier :

Mairie de Michery
1 place de la Mairie
89140 Michery



Mme Agapet



Mme Boulogne



Mme Collin



Mme Fraisse



Mme Rabate-Nanni



Mme Rogier



Mme Roca-Pujol



Mme Simard



Mme Wunsch



Mr Michaut



Mr Lusigny



Commune de MICHERY

